

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC**

Délibération n°D20230038

Rapporteur : Joaquina WEINBERG

Service : Finances

Secrétaire de séance : Gérald TRAPY

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le QUATRE MAI, à 18 heures,** les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 28, 29, 28, 27, 26 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 27/04/2023

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (1), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (2), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (3), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (4), Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Joëlle ISUS
Charles MARBOT	a donné délégation à	Josie BAYLE
Florence MALGAT	a donné délégation à	Marie-Claude ANDRIEUX
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER

**ABSENTS :** Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n°5 « Rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale – affectation des crédits 2022 »

(2) Arrivé au dossier n°1 « Approbation du compte de gestion du receveur – année 2022 »

(3) Départ au dossier n°10 « Candidature ville de Bergerac – coupe du monde de rugby à XIII 2025 »

(4) Départ au dossier n°1 « Approbation du compte de gestion du receveur – année 2022 »

**RAPPORT D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION  
SOCIALE - AFFECTATION DES CRÉDITS 2022**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.1111-2 relatifs aux actions de Développement Social Urbain menées par les communes, et les conditions de financement ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 24/04/2023 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de BERGERAC est éligible au financement de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale à hauteur de **1 091 195 €** (un million trente-quatre mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros) au titre de l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'une commune ayant bénéficié au cours de l'exercice précédent de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport d'utilisation de cette dotation ;

CONSIDÉRANT les dépenses d'accompagnement social intervenues sur l'exercice 2022 annexées à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** des actions menées en matière de Développement Social Urbain et de Cohésion Sociale et du montant des crédits utilisés en 2022 dans ce domaine conformément au tableau porté en annexe.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 04/05/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 10 MAI 2023 et de l'affichage en date du 10 MAI 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Gérald TRAPY

Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD